



La Lettre du CAPS

Septembre 2026



Pour un environnement sain et une nature préservée



LES ARBRES, C'EST LA VIE

Ce sont nos **premiers climatiseurs**. Le déficit d'arbres qui va en s'accroissant participe au réchauffement de la terre. Le programme de notre président de planter trois milliards d'arbres ressemble davantage à une subvention déguisée au profit de l'industrie sylvicole. Il aura comme effet pervers la coupe rase de nos forêts ancestrales et la plantation de champs d'arbres, des monocultures stériles et non résilientes. En Gironde, les monocultures de pins et leurs sols constitués d'une épaisse couche d'aiguilles sèches ont offert aux incendies un combustible très efficace. Nous avons **besoin de forêts mélangées** aux sols riches et spongieux, nous avons **besoin de l'ombre des feuillages**, nous avons **besoin de ceintures vertes composées de pâturages et de vergers** autour des villages et des villes pour que nos campagnes soient plus résistantes face au feu. Couper des arbres pour protéger la forêt est un comble. Replanter ne règle pas le problème, les jeunes arbres ne captent pas le carbone comme leurs aînés. Dans notre environnement proche, des arbres sont sacrifiés à chaque projet d'urbanisme (comme à Sierentz la nouvelle construction rue Poincaré).

S'ajoutent les coupes de sécurisation devenues nécessaires suite à certains aménagements (rue Hohlegasse).

Le changement climatique devrait inciter à écarter les nouvelles constructions de 30 m des espaces boisés (selon les préconisations de l'ONF).

Ayons plus de respect pour ceux qui nous permettent de respirer et ne sortons les tronçonneuses qu'après mûre réflexion !

Les plantations du CAPS

Tant qu'il n'existe pas de protection forte de nos haies, planter des arbres nous donne l'impression de courir derrière le train. Cependant, nous persévérons.

En 2025, le CAPS a planté 33 arbustes et 5 fruitiers au Jardin Cassiopée de Bouxwiller, 45 arbres à Waltenheim et 10 fruitiers à Dietwiller.

Pour la fin 2026, le CAPS envisage de planter une haie de 120 m à Helfrantzkirch.



Le CAPS68,
Collectif Agir pour le Pays de Sierentz,
est une association de défense de l'environnement.



Retrouvez-nous sur :
<https://caps68.fr/>
<https://www.facebook.com/caps68510/>

HelloAsso

LE DATA CENTER DE PETIT-LANDAU

Le CAPS s'engage auprès du collectif « **IA pas moyen** » contre le projet d'implantation d'un Centre de Données Microsoft à Petit-Landau. Les impacts considérables d'un projet démesuré ont motivé notre engagement :

Artificialisation de
50 ha de terres agricoles
dont 11 en bio

Consommation d'électricité
disproportionnée
(+ 80% de la consommation des
ménages du Haut-Rhin)

Bruit en continu

Impacts sur l'environnement
et les paysages

Dépendance aux GAFAM, bien loin d'une soi-disant
souveraineté numérique française, et menaces sur
nos données personnelles et sensibles

Risques technologiques liés au stockage
de carburant, batteries, fluides réfrigérants
et incendie, PFAS

Formation d'un îlot de chaleur

Nous souhaitons participer à un éveil des consciences qui s'impose face à une technologie qui changera nos vies en profondeur.

Les Data Center, en accaparant les ressources en énergie et en eau, et en participant au dérèglement climatique, suscitent une levée de boucliers planétaire. Chacun de nos clics consomme de l'énergie.

Ce projet est totalement incompatible avec les objectifs de sobriété énergétique et présente des risques majeurs pour l'environnement, la santé humaine et les libertés individuelles.

Nous rejoignons celles et ceux qui demandent un moratoire sur ces nouvelles technologies.

Malgré 535 contributions (80%) à l'enquête publique exprimées contre le projet, le commissaire enquêteur a conclu à un avis favorable ; le collectif **IA pas moyen** poursuit sa mobilisation déterminée contre le Data Center de Petit-Landau.



L'énergie est notre avenir, économisons l'IA !

Rejoignez : iapasmoien@proton.me

instagram :
[collectifiapasmoien](https://www.instagram.com/collectifiapasmoien)

Cet éditio a été rédigé dans son intégralité grâce à l'IH (Intelligence Humaine)



LOI DUPLOMB

En votant la loi d'urgence agricole (loi Duplomb II), nos parlementaires ont voté une loi criminelle :

- ♦ qui porte atteinte à l'indépendance de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), désormais sous tutelle du ministère de l'agriculture,
- ♦ qui autorise le **retour de pesticides néonicotinoïdes** très nocifs pour la santé (troubles neurologiques et du système reproducteur) ; ce sont des **tueurs d'abeilles** et de biodiversité,
- ♦ qui autorise les méga-bassines puisant dans les nappes phréatiques et qui favorise la **captation de la ressource en eau au profit d'une poignée d'agro-industriels** au détriment des petits paysans et de l'ensemble des citoyens.

Nous devons cette loi à certains députés qui ont jugé bon de n'écouter ni les avis des scientifiques,



ni l'ordre des médecins, ni la mobilisation citoyenne sans précédent de plus de deux millions de pétitionnaires.

En Alsace, ont voté contre la loi d'urgence agricole : les députés Sandra Regol (Les Écologistes), Emmanuel Fernandes (LFI), Thierry Sothier (PS), Hubert Ott (DEM), Bruno Fuchs (DEM), Olivier Becht (EPR).

Ont voté pour : Françoise Buffet (EPR), Brigitte Klinkert (EPR), Patrick Hetzel (LDR), Théo Bernhardt (RN), Vincent Thiébaut (Horizon), Didier Lemaire (LDR), Raphaël Schellenberger.

POUR UNE RECONQUÊTE DE LA VIE DE NOS COURS D'EAU

Les ruisseaux de notre territoire se meurent. Intrants agricoles, sécheresse à répétition, déversements épisodiques des bassins d'orage ont anéanti la vie aquatique, plus un seul poisson dans nos cours d'eau. La restauration des cours d'eaux nous apparaît comme une nécessité sachant que certains comme le Sauruntz à Sierentz et le Mühlgraben à Bartenheim ou encore le Wurmbach se jettent dans des gravières, menaçant de polluer directement la nappe phréatique.

La phytoremédiation par plantations de roselières en amont est une solution. Le CAPS engage des démarches avec les instances compétentes pour susciter des projets.



**La lettre du CAPS
vous interpelle ?
Votre avis et vos
suggestions nous
intéressent.**

Ecrivez-nous sur :
caps68510@gmail.com

LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Sierentz

Nous saluons les avancées de ce nouveau PLU qui classe les collines de Sierentz en zone naturelle avec un statut protégeant certains couverts végétaux. Nous demeurons en contact avec la mairie pour veiller à une efficacité optimale de ces mesures de protection.

Le DIMANCHE 11 OCTOBRE
de 8h15 à 12h ou de 14h à 17h30

ZAC Eco Parc 3i à Saint-Louis

Le CAPS a participé à l'enquête publique concernant un projet d'aménagement d'une zone d'activité économique sur une emprise de 70 ha destinée à accueillir des entreprises innovantes. Le CAPS s'oppose à la destruction de milieux naturels très riches, propices à de nombreuses espèces protégées, et à la destruction du poumon vert de la ville, indispensable par ces temps de dérèglement climatique

LA SORTIE NATURE DU CAPS

Une Marche du Temps Profond dans les collines de Sierentz

Cet automne, le CAPS vous propose une approche différente des collines de Sierentz. Une marche de 4,6 km en 3h30 environ pour revivre les 4,6 milliards d'années de la Terre. Rythmée d'anecdotes scientifiques et faits marquants, cette marche est un moment pour renouer avec le vivant et comprendre comment l'Humanité en est arrivée là. Un moment déconnecté pour prendre le temps, pour se questionner, pour soi, et pour se détacher dans l'immensité du Temps.



GRATUIT
(cagnotte à disposition)



Public : + 12 ans animateur : **Éric Harnist de Alsanime**

En raison du nombre de places limitées, il est indispensable de vous inscrire

à la sortie du matin ou à celle de l'après-midi : caps68510@gmail.com ou sur HelloAsso :



COTISATIONS 2026

NOM : PRÉNOM :

Domaine professionnel :

Adresse :

Adresse e-mail : Tel :

(pour vous renvoyer le reçu fiscal et vous tenir au courant de nos actions)

Souhaitez-vous participer à nos réunions de travail bimestrielles ? : ☐ OUI ☐ NON

☐ Cotisation simple 15€ ☐ Cotisation de soutien 25 € ☐ Don libre€

Paiement : ☐ numéraire ☐ chèque* ☐ virement bancaire** ou par ☐ HelloAsso

Déductions fiscales : 66 % de votre cotisation/don au CAPS 68 est déductible de vos impôts dans la limite de 20 % des revenus imposables.



(*) Joindre votre chèque à l'ordre de CAPS 68 et renvoyer le tout à **CAPS 68 - BP 18 - 68510 SIERENTZ**

(**) IBAN : FR76 1027 8030 7000 0704 6014 518 - Envoyer le talon de cotisation à l'adresse mail du CAPS : caps68510@gmail.com

Association inscrite au tribunal judiciaire de Mulhouse – 04/06/2013 Vol 75 Folio 136 - fédérée à Alsace Nature

